

**Mairie de Thonon-les-Bains**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 19 décembre 2022**

**CM20221219-47**

**FINANCES**

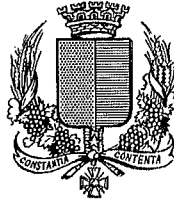
**Plage Municipale – Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Monsieur TERRIER, Maire Adjoint en charge des finances, expose :

Il est proposé de fixer les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 de la Plage Municipale comme suit :

<b>ENTRÉES INDIVIDUELLES</b>	<b>2022</b>	<b>A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>
Adulte	4,60 €	5,00 €
Adulte dernière heure	3,10 €	3,10 €
Adulte ouverture partielle de fin de saison**	2,30 €	2,30 €
Enfant de 5 à 15 ans	3,60 €	3,60 €
Enfant de 5 à 15 ans dernière heure	2,50 €	2,50 €
Enfant ouverture partielle de fin de saison**	1,80 €	1,80 €
Enfant jusqu'à 4 ans révolus (- de 5 ans) *	Gratuit	Gratuit
Tarif réduit : Personne handicapée et 1 accompagnateur gratuit, carte GIA, personne sans emploi*	3,60 €	3,60 €
Pass'Sénior Catégorie 1 et 2	1,00 €	1,00 €
Pass'Sénior Catégorie 3	1,80 €	1,80 €
Pass'Sénior Catégorie 4	3,10 €	3,10 €
Pass'Sénior Catégorie 5	3,60 €	3,60 €
Nocturne Adulte et enfant à partir de 18h00	Gratuit	1€
Entrée Fête du Nautisme (les deux après-midis du weekend) à partir de 12h	Gratuit	Gratuit
Entrée gratuite restaurant, arrivée entre 11h45 à 13h tous les jours (non nageur)	Gratuit	Gratuit

<b>ABONNEMENTS INDIVIDUELS NOMINATIFS (Validité saison)</b>	<b>2022</b>	<b>A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>
Résident de Thonon-les-Bains Comité d'Entreprise*	70,00 €	70,00 €
Non-résident de Thonon-les-Bains	105,00 €	110,00 €
Sénior résident de Thonon-les-Bains (À partir de 70 ans)*	56,00 €	57,00 €
Sénior non-résident de Thonon-les-Bains (À partir de 70 ans)*	85,00 €	90,00 €



## VILLE DE THONON-LES-BAINS

### Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

-----  
Séance du 19 décembre 2022  
-----

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement les neuf et treize décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROUPI, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Katia BACON, M. Patrick TISSUT, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Arnaud BERAST.

Absents : M. Franck DALIBARD, M. Quentin DUVOCELLE

Absents excusés :

Mme Karine BIRRAUX, M. Jean DORCIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Michel ELLENA, M. René GARCIN, Mme Deborah VERDIER, Mme Laurence BOURGEOIS, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Karine BIRRAUX	à	Mme Emily GROUPI
M. Jean DORCIER	à	M. Christophe ARMINJON
M. Jean-Marc BRECHOTTE	à	Mme Katia BACON
M. Mustafa GOKTEKIN	à	Mme Sylvie COVAC
M. Michel ELLENA	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. René GARCIN	à	M. Jean-Pierre FAVRAT
Mme Deborah VERDIER	à	M. Philippe LAHOTTE
Mme Laurence BOURGEOIS	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
Mme Sophie PARRA D'ANDERT	à	M. Jean-Baptiste BAUD
M. Marc-Antoine GRANDO	à	M. Thomas BARNET
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	M. Gérard BASTIAN

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Patrick TISSUT.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le vingt-six décembre deux mille vingt-deux.

<b>CARTE A PRESTATIONS MULTIPLES</b> Validité 2 ans de date à date	<b>2022</b>	<b>A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>
Carte de 10 entrées	36,00 €	40,00 €
Carte de 40 entrées	110,00 €	115,00 €

<b>PRODUITS DIVERS A L'UNITÉ</b>	<b>2022</b>	<b>A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>
Location à l'heure d'une ligne d'eau (bassin de 25M) - Associations de Thonon-les-Bains*	11,00 €	Gratuit
Location à l'heure d'une ligne d'eau (bassin de 25M) - Associations hors Thonon-les-Bains	16,00 €	18,00 €
Location à l'heure d'une ligne d'eau (bassin de 50M) - Associations de Thonon-les-Bains*	22,00 €	Gratuit
Location à l'heure d'une ligne d'eau (bassin de 50M) - Associations hors Thonon-les-Bains	28,00 €	30,00 €
Location de bain de soleil	4,00 €	Gratuit
Location de matériel de Ping-Pong - l'heure	2,50 €	2,50 €
Balle Ping-Pong, perdue ou cassée	1,00 €	1,00 €
Location de cabine (saison)	62,00 €	63,00 €
Location de casier (saison)	26,00 €	26,00 €
Location de casier (semaine)	5,00 €	5,00 €
Clé perdue (casier individuel et cabine)	16,00 €	20,00 €
Serrure complète à changer suite perte clef	50,00 €	60,00 €
Achat et renouvellement du support pour tous les abonnements	3,00 €	3,00 €
Forfait post-paiement pour entrée frauduleuse	50,00 €	55,00 €
Attestation de nage et passage de diplôme	2,00 €	2,00 €

<b>SCOLAIRES - CENTRE DE LOISIRS - ASSOCIATIONS</b>	<b>2022</b>	<b>A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>
Établissements scolaires Primaires (public-privé) de Thonon-les-Bains.	Gratuit	Gratuit
Établissements scolaires Primaires (public-privé) hors Thonon-les-Bains avec enseignement (par élève).	4,10 €	4,20 €
Collèges et Lycées (sans enseignement) de et hors Thonon-les-Bains (par élève).	2,80 €	2,90 €
Centre de loisirs de Thonon-les-Bains.	Gratuit	Gratuit
Associations sportives, culturelles et artistiques de Thonon-les-Bains (stages).	Gratuit	Gratuit
Centre de Loisirs et Associations hors Thonon-les-Bains (par personne)	2,80 €	2,90 €

<b>ÉCOLE DE NATATION :</b> <b>stage semaine 5 cours collectifs, entrée comprise</b> <b>avant/après cours + 1 accompagnant</b> <b>AQUAGYM (Validité saison)</b>	<b>2022</b>	<b>A compter du</b> <b>1<sup>er</sup> janvier 2023</b>
Stage semaine enfant résident de Thonon-les-Bains* Stage semaine Comité d'Entreprise hors Thonon-les-Bains*	52,00 €	60,00 €
Stage semaine enfant résident de Thonon-les-Bains *, à partir du 3ème enfant /et à partir du 2 <sup>ème</sup> stage acheté Stage semaine Comité d'Entreprise de Thonon-les-Bains *	42,00 €	45,00 €
Stage semaine enfant non résident de Thonon-les-Bains	68,00 €	75,00 €
Stage semaine enfant non résident de Thonon-les-Bains, à partir du 3ème enfant	58,00 €	65,00 €
Cours d'Aquagym (ticket à l'unité sur inscription)	7,00 €	7,00 €
Cours d'Aquabike (ticket à l'unité sur inscription)	8,00 €	8,00 €

<b>ANIMATIONS</b>	<b>2022</b>	<b>A compter du</b> <b>1<sup>er</sup> janvier 2023</b>
Animations en dehors des heures d'ouverture	2,00 €	2,00 €

\*\* Les dates seront connues ultérieurement

\* Sur présentation de justificatif

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les tarifs ci-dessus, applicables à compter de la date d'ouverture de la plage municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 29 voix pour et 8 voix contre (Monsieur R. BAUD, Monsieur J.B. BAUD, Monsieur J.B. BAUD porteur du pouvoir de Madame PARRA D'ANDERT, Monsieur BARNET, Monsieur BARNET porteur du pouvoir de Monsieur GRANDO, Madame GUIGNARD-DETRUCHE, Madame BAUD-ROCHE, Monsieur ESCOFFIER), les propositions présentées.

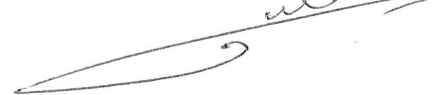
Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

  
Le Maire,

Christophe ARMINJON



Le secrétaire de séance,



Patrick TISSUT

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*